

**Dérailleur de chaîne de transmission pour bicyclettes à engrenage central à plusieurs rapports de vitesse.**

M. TULLIO CAMPAGNOLO résidant en Italie.

Demandé le 22 octobre 1960, à 11^h 17^m, à Paris.

Délivré par arrêté du 7 août 1961.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 37 de 1961.)**(2 demandes déposées en Italie au nom du demandeur : brevet, le 23 octobre 1959, sous le n° 17.665/59; brevet additionnel, le 9 juillet 1960, sous le n° 12.136/60.)*

La présente invention a pour objet un dérailleur pour bicyclettes à engrenage central multiple, adapté à faire passer la chaîne de l'un à l'autre diamètre dudit engrenage central, dont la caractéristique essentielle réside en ce que, grâce à son agencement, les organes qui le constituent se trouvent tous à droite du tube central du châssis, laissant aussi libre la partie arrière, et en ce que lesdits organes forment entre eux un parallélogramme articulé à positions limites réglables asservi en même temps à un câble de commande et à un ressort de rappel.

Selon une autre caractéristique de la présente invention, le ressort se termine par un appendice permettant de mettre facilement ce ressort hors-service par une simple intervention manuelle, pour éviter ainsi que le cycliste puisse se trouver, même pendant un temps très court, en difficulté en cas de rupture du câble.

Une forme de réalisation préférée de la présente invention est illustrée en détail par le dessin annexé dans lequel :

La figure 1a est une vue, de l'arrière du cycle, d'un dérailleur selon l'invention monté sur une bicyclette à engrenage central à deux rapports de vitesse;

La figure 1b est une vue analogue à la figure 1a, illustrant la seconde position que peuvent prendre les organes élastiques;

La figure 2 représente, en perspective, une vue de détail de la fourche de dérailage.

Comme on le voit sur ce dessin, le dérailleur comprend un collier en deux parties maintenu en position sur le tube central 5 du châssis par un boulon 4; une plaque 8 est solidaire d'une partie 1 de ce collier, cette plaque faisant saillie sur la droite du tube 5; sur cette plaque sont articulés par une extrémité deux leviers 11, 12; à l'autre

extrémité de ces leviers est à son tour articulée la fourche de dérailage 13 de la chaîne 14, cette fourche étant réalisée en une seule pièce de tôle par emboutissage, et portant des pattes d'attache 17 et 19; le levier 11 se prolonge, en sa partie opposée à son point de pivotement, par un bras 20 à l'extrémité libre duquel est fixé un embout pour le câble 22 de commande, tandis que sur l'axe 18 de liaison du levier 12 à la fourche 13 est enroulé un ressort 28 en spirale cylindrique dont une extrémité 28' est fixée à la fourche 13, et dont l'autre extrémité 28'' s'appuie simplement en position de fonctionnement (fig. 1a) sur le pivot 10 du levier 12. C'est cette extrémité qui est munie d'un œillet 29 sur lequel on peut facilement faire pression avec les doigts de la main pour éloigner cette extrémité 28'' du pivot 10 en la laissant librement tourner vers la position indiquée à la figure 1b, de manière à rendre le ressort inopérant en cas de besoin.

Il est entendu que la structure générale du dérailleur et du ressort peut subir des modifications assez importantes sans que l'on sorte du cadre de l'invention.

RÉSUMÉ

Dérailleur de chaîne de transmission pour bicyclettes à engrenage central à plusieurs rapports de vitesse, remarquable notamment par les points suivants pris séparément ou en combinaisons :

a. Il est complètement monté sur la droite du tube central du châssis et est constitué par deux leviers oscillants formant, avec un collier d'attache du tube et avec une fourche de dérailage, un parallélogramme articulé asservi en même temps à un câble de commande et à un ressort de rappel;

b. Le ressort, constitué de préférence par un ressort en hélice enroulé autour de l'un des pivots

d'un côté oscillant du parallélogramme, et s'appuyant par ses extrémités sur la fourche mobile du dérailleur et sur un point fixe de celui-ci, comporte en son extrémité libre un appendice, par exemple en forme d'œillet, qui peut facilement être saisi par les doigts de la main pour dégager cette extrémité de la partie du dérailleur sur laquelle elle s'appuie;

c. L'extrémité du ressort munie de l'appendice est celle qui s'appuie sur un point fixe du dérail-

leur, avec lequel elle est en prise par simple contact à pression, tandis que l'autre extrémité du ressort est fixée à la fourche mobile;

d. La fourche et les attaches associées sont réalisées par emboutissage d'une unique pièce de tôle.

TULLIO CAMPAGNOLO

Par procuration :

Cabinet J. BONNET-THIRION

Fig. 1a

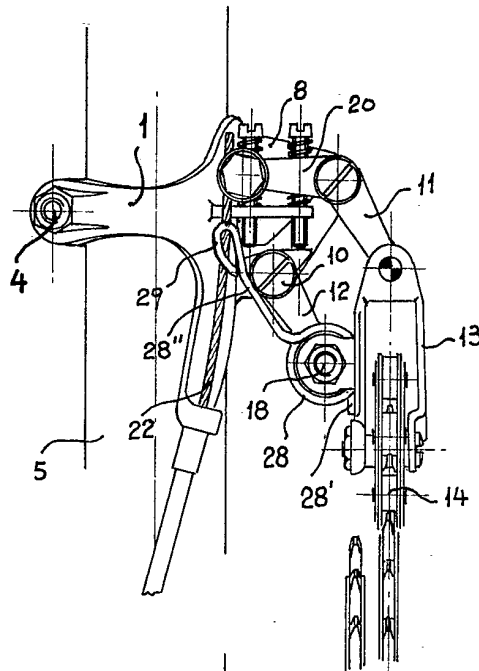


Fig. 1b

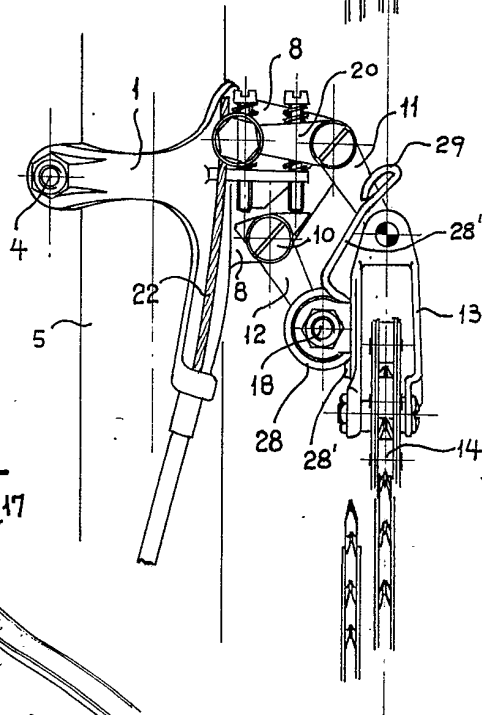


Fig. 2

